

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01283  
Numéro SIREN : 449 741 495  
Nom ou dénomination : A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt 8534



Déposé au Greffe  
le 11 JUIL. 2018

sous le N° 8534

RCS N° 03 B1283

## **SARL A.S.E PAR ABRÉVIATION « AU SERVICE DE L'ÉNERGIE »**

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 104 400 €

Siège social :

32 rue Jean Rouxel – ZAC Pentecôte

44 700 ORVAULT

Immatriculée sous le numéro

RCS NANTES 449 741 495

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**ET**

### **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

**Aux associés,**

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du **30 mai 2018**, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

## **1. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Le chiffre d'affaires au 31/07/2016 s'élevait à 617 801 € HT. Les comptes annuels arrêtés au 31/07/2017 fait ressortir un chiffre d'affaires de 631 724 € HT, ce qui confirme la hausse du niveau d'activité.

Les prévisions à ce jour laissent à penser qu'un chiffre d'affaires de 700 000 € HT pourrait être atteint lors du prochain arrêté de compte.

Les frais généraux sont maîtrisés, ainsi que la masse salariale.

## **2. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

### **2.1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE LA TRANSFORMATION**

La gérance de la Société A Responsabilité Limitée A.S.E par abréviation « Au Service de l'Énergie », au capital de 104 400 €, dont le siège social

32 rue Jean Rouxel – ZAC Pentecôte

44 700 ORVAULT

Immatriculée sous le numéro

RCS NANTES 449 741 495

a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée.

Les comptes annuels de la société A.S.E (par abréviation « Au Service de l'Énergie) ont été arrêtés au 31/07/2017. Ils ont servi de base à l'opération. Le bilan fait apparaître des capitaux propres s'élevant à 232 380 € au 31/07/2017.

### **2.2 DILIGENCES ET APPRECIATION**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes à savoir :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les diligences se composent de :

- Prise de connaissance générale de l'entité ;
- Recherche d'informations juridiques de base ;
- Entretien avec les dirigeants et responsables des services ayant préparé l'opération ;
- Examen des documents de base concernant l'opération ;
- Procédures analytiques sur les informations financières et comptables, contrôle de substance ;
- Contacts avec les conseils extérieurs ;
- Contrôle de la valeur des biens pris individuellement (vérification de la réalité des biens composant l'actif, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature).

## **2.3 CONCLUSION**

---

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Ainsi, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Au cours de notre mission, nous n'avons pas eu connaissance de l'existence d'avantages particuliers.

Fait à Pont-Saint-Martin,  
Le 28 juin 2018.

**Pour la SAS ABAQ AUDIT**

**Jean-François OILLIC**

*Commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel de Rennes  
Membre de la compagnie des Commissaires Aux Comptes*